

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60418-1

1974

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1981-11

Amendement 2

Condensateurs variables

**Première partie:
Définitions et méthodes d'essai**

Amendment 2

Variable capacitors

**Part 1:
Terms and methods of test**

© IEC 1981 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission

Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland

e-mail: inmail@iec.ch

IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

Page 16

7.1 Mesure de la capacité

Remplacer le troisième alinéa par le suivant:

Les condensateurs d'accord sont souvent munis par construction de condensateurs semi-fixes reliés électriquement à ceux-ci. Ils doivent donc être essayés suivant la spécification particulière relative à ce modèle de condensateur d'accord dans les conditions définies, pour chaque essai, par ladite spécification. Lorsqu'ils ne sont pas reliés ainsi, les condensateurs semi-fixes doivent être essayés séparément suivant leur spécification particulière.

Publication 418-1 mod. 2 (Novembre 1981)

Page 20

7.3 Capacité de couplage

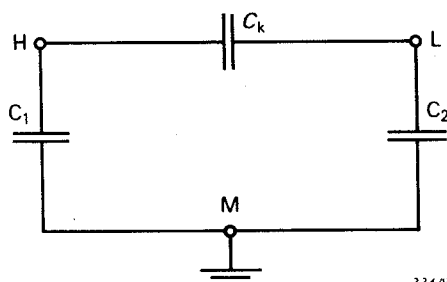
Remplacer le texte de ce paragraphe par le suivant:

Lorsque le couplage entre éléments d'un condensateur à plusieurs éléments peut avoir une conséquence technique importante, les limites de ce couplage seront indiquées dans la spécification applicable. Lorsqu'il est nécessaire de mesurer la capacité de couplage entre les éléments d'un condensateur à plusieurs éléments la méthode à trois bornes décrite ci-dessous doit être utilisée.

Le condensateur doit être monté comme prescrit dans la spécification applicable en utilisant une des méthodes spécifiées au paragraphe 4.2 et doit être positionné à sa capacité minimale.

Pendant l'exécution de la mesure de la capacité de couplage entre deux éléments les autres éléments doivent être connectés à la masse de l'équipement de mesure.

Le circuit de base de la mesure est le suivant:



C_1, C_2 = éléments du condensateur à mesurer
 C_k = capacité de couplage

Publication 418-1 mod. 2 (Novembre 1981)

Page 17

7.1 Capacitance measurement

Replace the third paragraph by the following:

Tuning capacitors by construction often incorporate preset capacitors electrically connected to them. They shall therefore be tested in accordance with the detail specification relevant to this style of tuning capacitor under the conditions for each test, as prescribed in that specification. When they are not so connected, the preset capacitors shall be tested separately in accordance with the appropriate detail specification.

Publication 418-1 Amend. 2 (November 1981)

Page 21

7.3 Coupling capacitance

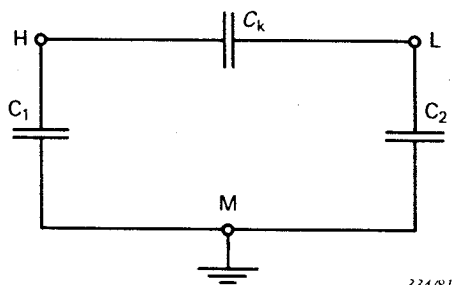
Replace the text of this sub-clause by the following:

When coupling between sections of a multi-section capacitor is important, the limits of coupling shall be stated in the relevant specification. When the coupling capacitance between the sections of a multi-section capacitor has to be measured, the three terminal method described below shall be used.

The capacitor shall be mounted as prescribed in the relevant specification, using one of the methods specified in Sub-clause 4.2 and shall be set at minimum capacitance position.

During the measurement of the coupling capacitance between two sections, any other section shall be connected to the ground of the test equipment.

The basic circuit of the measurement is as follows:



334/81

C_1, C_2 = sections of the capacitor to be measured
 C_k = coupling capacitance

Publication 418-1 Amend. 2 (November 1981)

Paragraphe 7.3 (suite)

Les sorties correspondant à la capacité de couplage C_k à mesurer sont reliées aux bornes H et L. Les autres sorties des éléments C_1 et C_2 sont reliées à la borne M.

La capacité doit être mesurée à une fréquence de 800 Hz à 1 200 Hz ou à une autre fréquence pourvu que l'équipement de mesure soit corrélé à des étalons primaires de capacité étalonnés à 1 kHz.

La fréquence de mesure doit être donnée dans la spécification particulière si elle est différente de 800 Hz à 1 200 Hz.

La spécification particulière doit prescrire:

- a) les éléments entre lesquels la capacité de couplage doit être mesurée;
- b) les limites de cette capacité de couplage.

La capacité de couplage ne doit pas dépasser les limites prescrites dans la spécification applicable.